


# 500 EUROS POUR LES ORDINATEURS DES ENSEIGNANTS

 Les enseignants qui utilisent leur propre PC en cours peuvent bénéficier d'une aide de 100 euros par an pendant cinq ans.

► Les enseignants qui utilisent le propre matériel informatique dans le cadre de leurs cours peuvent bénéficier d'un soutien financier de 100 euros par an pendant cinq ans. C'est une des nouveautés mises en place par la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (CDH) cette année.

*"La plupart des enseignants utilisent leur propre matériel informatique pour travailler et amènent leur ordinateur personnel à l'école. Ce sont des outils de*

*travail à part entière qui permettent de nombreuses choses. Cette aide de 100 euros par an peut sembler modeste mais elle est valable pour cinq ans. Au bout de cette période, les enseignants auront donc reçu 500 euros, de quoi amortir pas mal les coûts",* explique Éric Étienne, porte-parole de la ministre.

**AUCUNE DÉMARCHE** n'est nécessaire pour pouvoir bénéficier de cette indemnisation. Elle sera automatiquement versée à

tous les enseignants qui peuvent se prévaloir d'une ou plusieurs périodes de prestations constituant au total au moins 90 jours de prestations d'enseignement effectives au cours de l'année civile, à la date du 30 novembre incluse

La nouvelle a été accueillie plutôt positivement par les syndicats d'enseignants. *"La plupart des professeurs utilisent du matériel informatique qu'ils ont dû acheter eux-mêmes. Le fait d'avoir une intervention financière est donc selon nous une démarche qui va dans le bon sens",* affirme Eugène Ernst, président de la CSC Enseignement.

**Ma. Be.**